

Compte-rendu du conseil municipal du 4 septembre 2015

Loi NOTRe : ordures ménagères

Pour rappel, actuellement, nous payons notre dû selon une redevance. Cela pourrait changer pour un paiement dit "à la taxe", ce qui correspond à un paiement en fonction de la superficie de la maison de chacun et non plus en fonction de la catégorie de chaque foyer.

Lors du dernier conseil municipal, nous avons différé notre vote sur le transfert de la compétence "ordures ménagères" à la communauté de Communes dès le 1er janvier 2016.

La loi NOTRe ayant finalement décidé que ce transfert de compétence devra être effectif au 1er janvier 2017, le conseil municipal vote contre la prise de cette compétence dès 2016 par notre communauté de communes.

Travaux : agrandissement de la salle des fêtes

Nous prévoyons un agrandissement de la salle des fêtes, d'environ 20 m², ce qui permettra de créer un local de rangements des tables et chaises..., ainsi que l'agrandissement de la cuisine.

Certains devis demandés ont été reçus (maçonnerie, menuiserie-charpente...). D'autres sont attendus.

Il nous reste à contacter plombiers, electriciens, menuisiers pour huisseries.

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite (planning)

Un calendrier doit être établi avant le 31 décembre 2015, planifiant les travaux d'accessibilité prévus, qui devront être faits dans un délai de 3 à 5 ans maximum. Cela concerne la mairie et l'église.

Nous envisageons donc de déplacer l'entrée de la mairie en transformant une des fenêtres en porte, ce qui permettrait d'arriver de plain-pied dans la salle de la mairie, et annulerait donc la grande marche existante. Les artisans seront consultés aussi pour ces travaux.

Au niveau de la salle des fêtes, l'accessibilité existe. Il reste à prévoir une place de parking en dur afin de permettre le déplacement d'un fauteuil roulant, ainsi qu'une place à proximité des toilettes extérieures.

Il faudra installer des panneaux matérialisant les emplacements.

Les restaurateurs vont devoir aussi adapter leurs locaux.

Stores salle des fêtes, bannes buvette

La grande baie vitrée de la salle des fêtes est certes très agréable, mais le soleil et la chaleur qui entrent sont parfois pénibles.

Un devis nous propose:

- des stores fixés en place par velcros pour la partie haute et la partie en toit.
- des stores à enrouleur sur les parties "basses".

Ces stores permettent de voir l'extérieur quand on est à l'intérieur mais pas le contraire.

Pour habiller toutes les baies vitrées de la salle, le coût est de 5 156,48 € TTC.

Il est décidé de faire faire d'autres devis pour pouvoir faire des comparaisons.

Pour protéger les personnes à la buvette en cas de pluie ou de soleil, il est envisagé d'installer des stores-bannes sous l'avant-toit. Nous décidons l'achat de trois stores pour 300 €, sous réserve que ceux-ci soient assez solides.

Divers

- Une compagnie d'assurances nous a contacté, mais son devis est plus élevé que notre assurance actuelle. Nous ne donnons donc pas suite.
- Un marchand de laines se propose de passer avec son camion dans notre village pour vendre sa marchandise. Nous lui avons donné une réponse favorable.
- La loi NOTRe, votée cette été, a finalement maintenu le nombre d'habitants par communauté de Communes. Il n'y a donc pas de nécessité que notre communauté fusionne avec une autre, comme cela avait été envisagé.
- Voirie à Crespinhac : les voies à refaire ont été étudiées. Avant les travaux, une semaine de préparation sera nécessaire à l'entreprise Eurovia. Ces travaux vont être faits courant septembre.
- Trois draisienues, trois tricycles et trois vélos ont été commandés pour l'école de Charrée. Ils devraient arriver prochainement.
- Les tables de la salle des fêtes sont pour certaines en piteux état. Nous envisageons de les faire restaurer par notre employé minicipal.
- L'association Soliglob'trotteurs a distribué les subventions votées en conseil municipal depuis 2012 pour l'aide aux voyages scolaires des collégiens.
- Le voyage du CCAS aura lieu ce mercredi 9 septembre. Les anciens se déplaceront au Monastier sur Gazeille.